

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**BREVET D'INVENTION**

P. V. n° 426, Tarn-et-Garonne N° 1.227.397

Classification internationale G 01 f

**Niveau à lecture directe.**

M. GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE résidant en France (Tarn-et-Garonne).

**Demandé le 5 mars 1959, à 16 heures, à Montauban.**

Délivré le 7 mars 1960. — Publié le 19 août 1960.

*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

La présente invention a pour objet un dispositif essentiellement applicable aux moteurs à explosions et autres, pour apprécier commodément le niveau de l'huile ou de l'eau.

Actuellement et pour les véhicules automobiles notamment, on sait que pour le vérifier il faut retirer une jauge qui plonge dans le carter, l'essuyer, l'y introduire à nouveau puis la retirer encore, et enfin la remettre en place après lecture.

Ces cinq manœuvres — dont un essuyage — sont supprimées par le dispositif ci-après où le niveau est constamment et immédiatement visible.

Dans la fig. 1 du dessin annexé, le moteur est représenté par une partie de son carter 1 et le niveau de l'huile par les traits horizontaux 2. Un tube 3, de dimension suffisante, communiquant en bas avec l'huile par l'orifice 4, plonge dans le carter nettement au-dessous du niveau de l'huile.

Pouvant se mouvoir très librement dans ce tube 3, un flotteur 5 est relié par une tige mince 6 — corde à piano ou plastique par exemple — à un index ou petite boule colorée 7 qui se déplace le long d'une graduation 8 que porte un bouchon dont la partie 9, de forme spéciale, est transparente.

La position de la boule 7, solidaire du flotteur 5, indique l'état du niveau d'huile dont le maximum et le minimum sont représentés par les traits 10 et 11 de la graduation.

La forme spéciale 9 du bouchon — éprouvette renversée — a été choisie pour démontrer, au cas où il s'agirait du niveau de l'eau d'un radiateur, que l'évaporation du liquide ne peut se produire puisqu'il ne communique pas avec l'air extérieur.

*Variantes.* — 1° la tige mince 6 peut se ter-

miner en haut comme un archet entre les bras duquel est tendu un fil très souple, ou par une crémaillère. Dans les deux cas — fil souple ou crémaillère — il fait tourner un tambour ou un engrenage qui porte une aiguille. La lecture du niveau se fait alors sur un cadran circulaire.

2° La partie en forme d'éprouvette renversée du bouchon 9 peut être remplacée par une simple palette portant la graduation et devant laquelle l'index 7, directement accessible, se déplace librement.

## RÉSUMÉ

La présente invention, dont les buts ont été définis dans ce qui précède, est essentiellement caractérisée par les particularités ci-après, considérées isolément ou selon toutes les combinaisons possibles :

Un flotteur plongeant dans le fluide dont le niveau est à surveiller;

Une liaison ou tige par laquelle il communique au dehors, à un index, boule ou aiguille pivotante, les indications sur le niveau en question;

Une graduation rectiligne ou circulaire qui permet la lecture du niveau;

Un tube ou petit carter, plongeant dans le fluide et dans lequel se déplace le flotteur qui se trouve ainsi protégé.

Il est formellement réservé que le présent niveau est applicable à tous les appareils et en toutes circonstances, sans exception, où il constitue une nouveauté.

GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE

0-41234

**Prix du fascicule : 1 NF**

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15°).

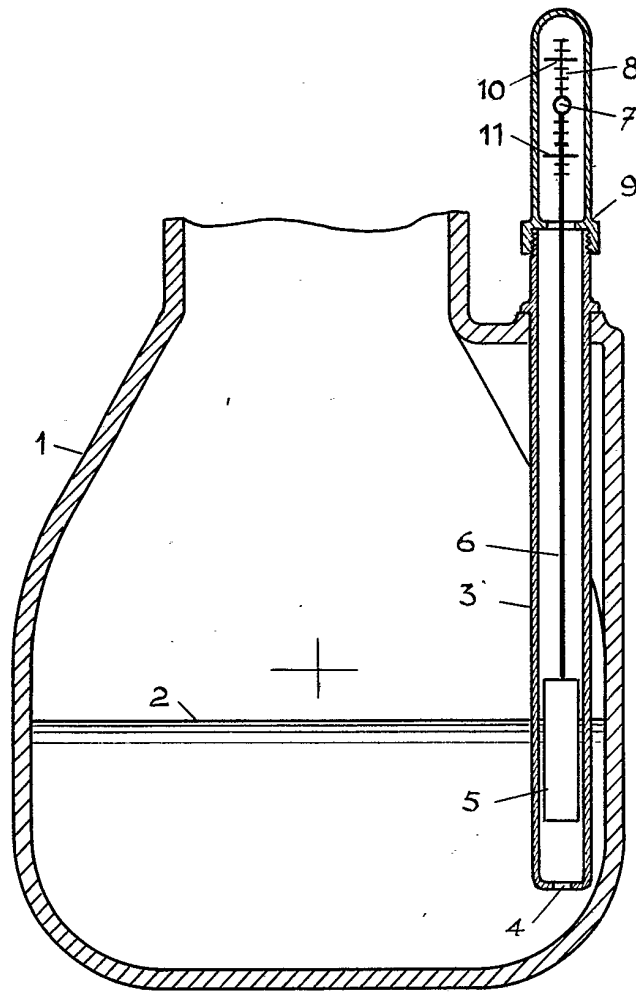


Fig. 1